



**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2023)**

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, présentera un avis de motion du Règlement RCA22-14010 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) » lors de la séance ordinaire du conseil, **le mardi 1^{er} novembre 2022, à 18 h 30**, qui se tiendra à la maison de la culture Claude-Léveillée, située au 911, rue Jean-Talon Est.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'année 2023.

Fait à Montréal, le 25 octobre 2022

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
